

**Canadian Centre
for Foreign Policy
Development**



**Centre canadien
pour le développement
de la politique étrangère**

125 promenade Sussex Drive, Ottawa, Ontario K1R 0G2
Telephone/Téléphone : 613.944.8278 www.cfp-pec.gc.ca Fax/Télécopieur : 613.944.0687

**RAPPORT DE LA TABLE RONDE :
LE DÉPLOIEMENT D'EXPERTS
DANS LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE PAIX**

Marketa Geislerova
Centre canadien pour le développement de la politique étrangère

12 septembre 2000
Ottawa, Ontario

1006.12F

ISBN: 0-662-86202-3
E2-218/200F-IN



Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Canada

RAPPORT DE LA TABLE RONDE : LE DÉPLOIEMENT D'EXPERTS DANS LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE PAIX

**12 septembre 2000
Ottawa**

Le 12 septembre 2000, le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère a réuni des représentants d'ONG, des fonctionnaires, des experts et des professionnels pour déterminer comment élargir la gamme des ressources et des compétences professionnelles mises à contribution dans les opérations de soutien de la paix. La table ronde s'est concentrée sur trois grands secteurs : la justice, l'administration publique et la protection des enfants. Les participants comprenaient M^{me} le juge Ellen Macdonald (Cour supérieure de l'Ontario), Paul Larose-Edwards (CANADEM), Marianne Wightman (Déploiement, MINUK), Susan Brown (ACDI) et Peter Oldham (directeur adjoint, Direction de la sécurité régionale et du maintien de la paix, MAECI).

I. Résumé des principales recommandations

Principales questions et recommandations découlant de la table ronde d'une journée :

1. Pour faciliter la participation des juges (et, en général, des membres de la communauté juridique et judiciaire), des fonctionnaires et d'autres Canadiens aux opérations de soutien et de consolidation de la paix, il faudrait examiner les obstacles systémiques qui les empêchent d'y prendre part. Les participants mentionnent particulièrement la limite d'âge imposée par les Nations Unies, qui interdit le déploiement de personnes de plus de 63 ans dans le cadre des opérations de soutien de la paix. Certains recommandent que le gouvernement du Canada prenne immédiatement des mesures à ce sujet.
2. Il faudrait ménager un environnement accueillant pour les fonctionnaires (et d'autres) qui souhaitent contribuer aux opérations canadiennes de soutien de la paix. Des communications appropriées seront importantes pour encourager ceux qui sont disposés à contribuer à l'intérieur comme à l'extérieur de l'administration gouvernementale.
3. Il y a d'importantes ressources au Canada à partir desquels on pourrait établir des listes d'experts en protection des enfants pour les opérations de soutien de la paix. Les autres domaines d'expertise possibles du Canada comprennent le désarmement, la démobilisation ainsi que la réintégration et le recyclage des anciens combattants. Le Canada pourrait également développer un créneau dans le domaine de la création de capacités en période préélectorale. Certains participants sont d'avis qu'au lieu de participer à la surveillance des élections, qui n'accomplit généralement pas grand-chose à long terme, le Canada devrait faciliter les négociations sur le partage des pouvoirs entre les parties en conflit qui se présentent à des élections.

4. Les questions et recommandations relatives à la gestion d'ensemble des opérations de soutien de la paix ont fait l'objet d'un long débat, qui a notamment porté sur les points suivants :
 - Établissement de listes
 - Gestion des candidats au Canada
 - Règles de base pour les candidats
 - Formation avant le déploiement
 - Gestion des contrats entre les parties au Canada
 - Égalité de traitement et de rémunération pour les personnes déployées
 - Concurrence et coordination
 - Reconnaissance des réalisations des civils à leur retour au Canada.

5. Certains participants disent que le rôle du MAECI devrait consister à porter le drapeau du Canada et à ouvrir les portes pour les civils à l'étranger. Pour eux, la sélection des candidats au déploiement devrait se faire à l'extérieur du gouvernement pour éviter les interventions politiques et le népotisme (bien que ces facteurs puissent se manifester autant dans les organisations non gouvernementales que dans l'administration publique). De plus, certains participants croient que le gouvernement devrait établir des filets de sécurité et des moyens de communication pour les civils sur le terrain. À cette fin, il faudrait régulièrement informer les missions du Canada à l'étranger des activités civiles canadiennes (sans perdre de vue les responsabilités des organisations mères, comme les Nations Unies et l'OSCE). Du côté diplomatique, le MAECI devrait accorder de l'aide en matière de visas (notamment pour les Canadiens en Macédoine) et dans d'autres domaines.

II. Contexte et mécanismes existants

Le président présente un aperçu de l'objectif de la journée : profiter de l'expertise des participants pour réfléchir ensemble sur les questions qui se posent, ainsi que sur les approches et les nouvelles perspectives relatives aux opérations de soutien de la paix.

Aujourd'hui, les efforts semblent davantage axés sur le soutien que sur le maintien de la paix. Même s'il est habituellement nécessaire de maintenir une certaine présence militaire ou policière pour empêcher les hostilités entre les belligérants, surveiller les frontières et maintenir l'ordre, d'autres compétences sont également nécessaires. Les récentes expériences du Kosovo et du Timor-Oriental montrent que *les interventions globales pourraient devenir plus courantes*. Dans les deux cas, la communauté internationale a assumé de vastes responsabilités, s'étendant à l'administration des affaires municipales, à la (re)construction de l'infrastructure de base, à l'élaboration de politiques sociales et de santé ainsi qu'à la création d'appareils judiciaires. Pour tenir compte de cette tendance, il faut pouvoir disposer de compétences très diverses.

Les Nations Unies ont tenté de s'adapter à l'évolution des besoins. Ce printemps, le secrétaire général a demandé à un comité de haut niveau de formuler des recommandations sur la

réforme des opérations de soutien de la paix. Le rapport du Comité Brahimi évalue les obstacles qui empêchent les Nations Unies de réagir rapidement et efficacement. Il attire l'attention sur l'élément civil des opérations de soutien de la paix et met en évidence les problèmes, y compris les pratiques de personnel inadéquates. Le rapport recommande d'avancer plus rapidement dans le domaine de l'élément civil du Système des forces en attente des Nations Unies et de réorganiser le Programme des volontaires des Nations Unies.

À part les Nations Unies, des organisations régionales s'intéressent également aux questions de sécurité. Parmi elles, la plus active est l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'OSCE a de l'expérience dans différents domaines, par exemple : observations d'élections, respect des droits de la personne, promotion de la liberté des médias et surveillance des frontières. D'une certaine façon, cette nouvelle ère d'opérations de soutien de la paix est le résultat de la Mission de vérification au Kosovo, mission civile non armée pour laquelle l'OSCE avait reçu le mandat de surveiller un cessez-le feu entre les forces yougoslaves et les Kosovars, de veiller au respect des droits de la personne, de contribuer à l'établissement de structures démocratiques et de préparer un éventuel vote sur le statut futur du Kosovo. *En dépit du fait que la mission s'est terminée par une évacuation, les leçons qu'on en a tirées ont joué un rôle essentiel pour la compréhension des besoins et de la dynamique des opérations de soutien de la paix d'aujourd'hui.* L'OSCE a abandonné ses anciennes méthodes *ad hoc* de recrutement des membres des missions et a développé un mécanisme désigné par le sigle REACT (programme des équipes d'assistance et de coopération rapides). Elle a rationalisé ses processus de recrutement et a mis en œuvre de nouvelles méthodes informatiques permettant de déployer plus efficacement ses missions.

Voici quelques-unes des caractéristiques générales qui distinguent les opérations de soutien de la paix des initiatives techniques, de consolidation de la paix, etc. :

- Temps de réponse extrêmement court
- L'ensemble optimal de compétences comprend l'expérience antérieure d'un conflit, la participation à une mission organisée après un conflit, une formation en sécurité personnelle, en premiers soins, en gestion du stress, etc.
- Tâches axées sur la mission plutôt que sur des objectifs
- Missions à court terme.

Beaucoup des éléments du mandat des missions actuelles se retrouvent dans la politique canadienne de sécurité humaine. La Banque canadienne de ressources pour la démocratie et les droits de la personne (CANADEM) compte parmi les mécanismes canadiens de soutien de la paix. Établie en 1997, CANADEM agit indépendamment du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et tient des listes de Canadiens disposés à participer à des opérations internationales. Toutefois, CANADEM n'est pas un organisme de déploiement. Dans le cas du Kosovo, CARE Canada a assuré les services de déploiement pour les Canadiens. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a également participé de près aux opérations de soutien de la paix, s'occupant de financement et d'élaboration de programmes, de même que son réseau de partenaires. La GRC et le Service correctionnel du Canada ont également contribué.

Le mécanisme canadien comporte certaines faiblesses, notamment :

- Des responsabilités mal délimitées
- Des lacunes dans le système d'établissement des listes
- Absence d'un mécanisme souple et rapide de financement
- Contrôle inégal des candidats
- Doutes quant au bien-fondé de la formation
- Statuts juridiques différents des personnes déployées
- Manque de coordination systématique entre les organisations canadiennes de déploiement (ou reliées au déploiement), entraînant des chevauchements dans les mandats et des lacunes dans le déploiement.

Pour remédier particulièrement à la dernière faiblesse, le MAECI a établi un service de coordination du déploiement. Bien que ce service soit encore en train d'être formé, il aura pour principal objet de relever les lacunes dans les pratiques de déploiement et de collaborer avec d'autres en vue de les combler. Il assumerait en outre les fonctions d'un organisme de coordination à long terme (qui donnerait de l'aide plutôt que de concurrencer d'autres). Plus particulièrement, le service de coordination du déploiement s'occupera de ce qui suit :

- Répondre aux demandes de personnel pour les opérations de soutien de la paix;
- Participer à la détermination du niveau et des secteurs de contribution du Canada;
- Coordonner la distribution de matériel d'information aux candidats;
- Coordonner les efforts avec les États partenaires, les partenaires canadiens et les missions diplomatiques à l'étranger;
- À l'occasion, financer des déploiements (avec un budget de déploiement très minime);
- Élaborer et relever les normes de déploiement canadiennes (y compris la formation, la rémunération, etc.);
- Collaborer étroitement avec CANADEM pour trouver les experts nécessaires;
- Collaborer avec des spécialistes et des experts pour déterminer les moyens de tirer parti de leurs réseaux pour trouver des candidats au déploiement, etc.

Les activités de consolidation de la paix, y compris les programmes de prévention des conflits et de bonne gestion des affaires publiques, qui sont surtout financés par l'ACDI, peuvent être menées parallèlement aux opérations de soutien de la paix ou après ces opérations. Il faut donc veiller à établir un lien entre la consolidation et le soutien de la paix, ce qui nécessite une coopération étroite entre le MAECI et l'ACDI. Le partenariat entre le gouvernement du Canada et les ONG doit aussi être réévalué, notamment dans ses aspects juridiques et contractuels.

III. Thèmes et créneaux canadiens

La *justice* est l'un des domaines où les opérations de soutien de la paix peuvent tirer parti de l'expertise canadienne. Les participants ont en général convenu que le (ré)établissement de la primauté du droit est un élément clé de la consolidation de la paix. La mise en place de structures juridiques et judiciaires équitables et fonctionnelles, l'adoption de mesures qui renforcent la confiance dans l'administration de la justice, etc. sont considérées comme des éléments essentiels de l'édification d'une démocratie. Les Canadiens sont bien placés pour aider les autres parce que

leurs systèmes juridiques et judiciaires ont une grande réputation à l'étranger. De plus, les Canadiens sont considérés comme des gens sans prétentions, qui se montrent sensibles à différents contextes culturels et socio-économiques.

Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale (BCMF) est l'un des organismes qui cherchent à faire la promotion de l'expertise judiciaire canadienne à l'étranger. Établi en 1995, le BCMF est distinct du ministère de la Justice. Depuis 1995, il participe à la réforme du système juridique et judiciaire en Ukraine, tirant des leçons et accumulant de l'expérience. Malgré d'importants obstacles systémiques, les juges canadiens ont participé au projet et contribué dans des domaines tels que l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'élaboration d'un code d'éthique. Parmi les difficultés qui entravent la participation des juges aux activités de soutien et de consolidation de la paix, il y a lieu de mentionner les exigences législatives qui leur interdisent les activités extrajudiciaires. Par exemple, les juges canadiens ne peuvent pas être rémunérés pour un travail autre que rendre la justice au Canada. D'importantes formalités sont nécessaires pour décharger provisoirement un juge canadien de ses fonctions judiciaires. (Par exemple, il a fallu apporter des modifications spéciales à la Loi sur les juges pour permettre le détachement de M^{me} le juge Louise Arbour, procureur en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda.) L'Association du Barreau canadien s'occupe également de programmes de développement international. Elle s'intéresse particulièrement à la pratique du droit (gestion de cas) et à l'administration générale de la justice.

Certains participants s'inquiètent de la possibilité que la participation de juges canadiens à des activités de soutien et de consolidation de la paix ne porte une ombre sur l'indépendance du pouvoir judiciaire. S'il est impératif que les juges préservent leur indépendance, leur impartialité et leur neutralité, leur obligation de servir la société et le public est tout à fait compatible avec les objectifs canadiens de soutien et de consolidation de la paix.

Pour faciliter la participation de juges canadiens (et, d'une façon générale, de la communauté juridique et judiciaire) à des activités de soutien et de consolidation de la paix, il convient d'examiner les obstacles systémiques à cette participation. Cela met en cause des textes législatifs et réglementaires canadiens (comme la Loi sur les juges) ainsi que les procédures d'organismes qui définissent le mandat des opérations de soutien de la paix ou déploient du personnel (par exemple, la limite d'âge au déploiement des Nations Unies, qui interdit en pratique le recours à des retraités pour les opérations sur le terrain). Entre-temps, il serait utile d'examiner la possibilité d'inclure des juges dans des opérations de soutien et de consolidation de la paix pendant des périodes de congé d'études ou après leur retraite. Il faudrait persuader les juges en chef des provinces de la grande importance de l'expertise judiciaire canadienne à l'étranger. Des participants proposent l'établissement d'une liste de juges pouvant et souhaitant être déployés. D'autres signalent l'écart entre les objectifs militaires et les objectifs juridiques et judiciaires au cours des opérations de soutien de la paix et soulignent la nécessité d'une approche plus intégrée et d'une meilleure planification. Les représentants du gouvernement encouragent la communauté juridique et judiciaire à entreprendre des projets et à proposer des idées novatrices. M^{me} le juge Ellen Macdonald, de la Cour supérieure de l'Ontario, va s'en occuper.

La confiance dans l'administration publique est également essentielle à l'édification d'une société démocratique. Le Canada a une longue expérience, reconnue à l'échelle internationale, dans le domaine de *l'administration publique et du service au public*, expérience dont il serait possible de faire profiter d'autres. Le Canada pourrait partager les résultats de ses propres essais en matière de bonne gouvernance (c'est-à-dire d'un gouvernement responsable, accessible et transparent) partout dans le monde. Il peut aider d'autres pays à établir des administrations publiques qui habilent les citoyens plutôt que d'intervenir dans leur vie.

Le Service d'assistance canadien aux organismes (SACO) tente depuis un certain temps d'intensifier la participation des administrateurs publics canadiens aux efforts de soutien et de consolidation de la paix. Cette organisation bénévole largement répartie, dont les membres se composent surtout de fonctionnaires à la retraite, réalise des programmes visant la réforme des administrations publiques en Amérique du Sud et en Europe de l'Est. Les programmes se fondent sur une approche coopérative et tendent à établir des relations étroites et à long terme. Le principe général est de faire profiter d'autres de l'expérience (compétences, connaissances) qu'on a accumulée. De plus, les programmes tiennent compte des besoins de suivi et de soutien (même à distance) durant la mise en œuvre de politiques et l'application de conseils. Les évaluations fondées sur les répercussions immédiates sont souvent inadéquates parce que les résultats des programmes sont rarement évidents à court terme. Les programmes destinés à renforcer *la gouvernance locale* sont souvent utiles. Parmi les organisations canadiennes qui s'occupent actuellement de questions liées à la gouvernance locale, il y a lieu de mentionner, par exemple, la Fédération canadienne des municipalités.

Comme dans le domaine de la justice, les participants se sont dits préoccupés par les obstacles systémiques (obstacles bureaucratiques, exigences du Conseil du Trésor, etc.) au déploiement de fonctionnaires dans des opérations de soutien de la paix. Il faudrait trouver un certain équilibre entre les exigences de responsabilité et de transparence du gouvernement (par exemple, les cadres juridique et contractuel régissant les relations avec les ONG clientes), d'une part, et la capacité de déployer rapidement et efficacement des fonctionnaires, de l'autre. Il importe de créer un environnement propice pour les fonctionnaires (et peut-être d'autres) qui souhaitent contribuer aux opérations canadiennes de soutien de la paix. Un environnement de ce genre existe en Irlande et au Danemark, par exemple. Les représentants du Service correctionnel du Canada mentionnent leur expérience dans le domaine de l'encouragement d'employés à participer à des opérations de soutien de la paix. Des participants insistent sur la nécessité de sensibiliser les Canadiens à leur position privilégiée dans le monde et à la responsabilité qui leur incombe pour cette raison. Les employeurs devraient comprendre qu'en permettant à des employés de travailler à l'étranger, ils bénéficient souvent d'un personnel plus expérimenté et plus compétent.

La protection des enfants est un autre domaine possible de contribution du Canada. L'expérience acquise sur le terrain montre combien il est important d'avoir le personnel qui convient sur place. La bonne volonté et les bonnes intentions sont souvent insuffisantes. Les initiatives de soutien de la paix visant le bien-être des enfants doivent être bien pensées et tenir compte des circonstances et du contexte culturel. La mise en place d'un système complet de

protection des enfants est une tâche complexe n'importe où. Dans le domaine des droits et des besoins des enfants, les normes internationales acceptées vont rarement au-delà des aliments et du logement dans les situations où les droits de la personne ne sont pas encore reconnus. L'établissement d'un système durable de protection des enfants est en pratique impossible tant que la primauté du droit n'est pas reconnue et tant qu'on ne dispose pas de professionnels formés représentant la collectivité pour le faire fonctionner. Pour établir un tel système, il faudrait commencer par sensibiliser les gens à la valeur des enfants et aux éléments nécessaires à un développement sain de l'enfant, selon des normes acceptées à l'échelle internationale. Les interventions précoces dans le domaine social et en santé mentale devraient être axées sur des projets visant les objectifs suivants :

- Restituer leur enfance aux enfants qui l'ont perdue à cause de la guerre, de la pauvreté et de l'abandon (c'est-à-dire leur réapprendre à jouer);
- Respecter et appuyer l'intégrité de la famille et des fournisseurs de soins, et mettre en œuvre des programmes pour soutenir et renforcer les familles.

En même temps, le Canada peut mettre à contribution son expertise dans les domaines de l'éducation et de la formation des praticiens de l'aide à l'enfance et de la santé mentale de l'enfant et de la famille. Il serait possible de compter au Canada sur les compétences de la communauté de la santé mentale, du système de protection de la jeunesse, des associations professionnelles, des universités et collèges canadiens et de la communauté des ONG qui ont de l'expérience dans ce domaine. Pour réaliser des programmes utiles, il importe de ne pas imposer de valeurs et de pratiques qui ne conviennent pas, et de donner aux professionnels la formation et la préparation voulues bien avant le déploiement sur le terrain. Nous devons tirer la leçon de nos erreurs passées et offrir de l'aide d'une façon planifiée.

Les autres domaines d'expertise possibles du Canada comprennent le désarmement, la démobilisation ainsi que la réintégration et le recyclage des anciens combattants. Le Canada pourrait également développer un créneau dans le domaine de la création de capacités en période préélectorale. Certains participants sont d'avis qu'au lieu de participer à la surveillance des élections, qui n'accomplit généralement pas grand-chose à long terme, le Canada devrait faciliter les négociations sur le partage des pouvoirs entre les parties en conflit qui se présentent à des élections.

IV. Gestion des opérations de soutien de la paix

Des questions reliées à la gestion d'ensemble des opérations de soutien de la paix sont soulevées, notamment :

- *Établissement de listes de candidats pour les opérations de soutien de la paix* : Les participants s'entendent en général sur le fait qu'il est essentiel de disposer du personnel voulu pour réussir une opération de soutien de la paix. Des listes de candidats ayant fait l'objet d'une présélection et d'une évaluation appropriées, sur le modèle des listes de CANADEM, pourrait être dressées un peu partout dans le monde, et le Canada jouerait un rôle de premier plan dans la mise au point de cet outil. Des listes spéciales de

personnes en attente – employés du secteur public, professionnels du secteur juridique et judiciaire et d'autres – pourraient être très utiles. On pourrait également établir des listes d'immigrants souhaitant participer à des opérations de soutien de la paix dans leur pays d'origine, en tenant compte de leur vulnérabilité possible sur le terrain et de la nécessité de porter une attention particulière à leur sécurité. Il faudra également trouver des moyens de préparer les candidats au déploiement. Le modèle de la Croix-Rouge, dans lequel les candidats paient pour leur propre formation afin d'obtenir le statut d'attente, est une option à considérer.

- *Gestion des candidats au Canada* : Les organismes gouvernementaux mettent trop longtemps à réagir aux demandes (candidatures) qui portent souvent sur des affectations à court terme. Le gouvernement doit être plus rapide, plus souple et plus compréhensif dans le traitement de ces clients, afin d'éviter de les perdre et d'établir des partenariats plus forts. Une plus grande réceptivité est également nécessaire du côté des organismes de réception (comme les Nations Unies et l'OSCE).
- *Règles de base pour les candidats* : Il conviendrait d'établir des règles générales (lignes directrices) pour les candidats. (Ces règles pourraient traiter, par exemple, de la nécessité d'une expérience antérieure pour le déploiement dans une zone de guerre, des exigences de confidentialité, etc.)
- *Formation avant le déploiement* : Pour beaucoup de participants, il y a actuellement des lacunes sur le plan de la formation des civils avant le déploiement, qui joue un rôle essentiel. Comment peut-on préparer le personnel dans un laps de temps extrêmement court? Les préparatifs doivent comprendre la vaccination, la sensibilisation aux mines terrestres, une formation en premiers soins, une sensibilisation culturelle, etc. Tandis que certains participants sont favorables à l'idée d'un établissement universel de formation financé par le gouvernement, d'autres préfèrent le recours à des établissements indépendants, comme le Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix, où le gouvernement contribuerait au financement de candidats particuliers. Dans le cas des établissements indépendants, certains participants s'inquiètent de l'absence d'un système d'agrément universel, de différents niveaux de préparation basés sur la qualité de l'établissement et de questions connexes.
- *Gestion des contrats entre les parties au Canada* : Pour la majorité des participants, le gouvernement devrait être responsable de certains aspects des opérations de soutien de la paix et cela devrait se refléter dans les contrats signés avec les clients.
- *Égalité de traitement et de rémunération pour les personnes déployées* : Certains participants croient que le gouvernement ne valorise pas les civils qui participent à des programmes non gouvernementaux. Il y a des différences dans la rémunération, la disponibilité de ressources et le statut. La plupart des participants conviennent qu'il ne devrait pas y avoir différentes catégories de personnes envoyées sur le terrain. Tous les civils devraient avoir, avant le déploiement, un ensemble d'avantages comprenant une

assurance de voyage et une allocation de déploiement. Jusqu'ici, les frais d'assurance n'étaient pas couverts par les programmes de l'ACDI. Il est temps que le gouvernement canadien assume la responsabilité des civils. La Défense nationale verse une importante allocation de déploiement aux membres de son personnel, tandis que les ONG ont de la difficulté à obtenir un minimum de fonds pour les civils. Certains participants signalent cependant qu'une telle rationalisation du déploiement serait impossible en pratique et que le gouvernement ne peut pas tout faire pour tout le monde en toutes circonstances. Ils proposent donc que seuls les déploiements financés par le gouvernement (en y ajoutant peut-être les déploiements indirects, comme ceux des volontaires des Nations Unies) aient une base commune (assurances, frais de déplacement, allocation pré-déploiement, accès à des séances d'information et à du matériel, etc.).

- *Concurrence et coordination* : Beaucoup de participants notent que la concurrence pour les fonds (et pour la reconnaissance) et le manque de coordination nuisent souvent à l'efficacité des déploiements. Certains préconisent une meilleure coordination (par l'intermédiaire du MAECI ou d'une importante ONG de déploiement), mais d'autres en minimisent l'importance en insistant sur l'initiative de chaque candidat.
- *Rôle du MAECI* : Pour certains participants, le rôle du gouvernement devrait consister à porter le drapeau du Canada et à ouvrir les portes pour les civils à l'étranger. De plus, la sélection des candidats au déploiement devrait se faire à l'extérieur du gouvernement pour éviter les interventions politiques et le népotisme (bien que ces facteurs puissent se manifester autant dans les organisations non gouvernementales que dans l'administration publique). En outre, certains participants croient que le gouvernement devrait établir des filets de sécurité et des moyens de communication pour les civils sur le terrain. À cette fin, il faudrait régulièrement informer les missions du Canada à l'étranger des activités civiles canadiennes (sans perdre de vue les responsabilités des organisations mères, comme les Nations Unies et l'OSCE). Du côté diplomatique, le MAECI devrait accorder de l'aide en matière de visas (notamment pour les Canadiens en Macédoine) et dans d'autres domaines.
- *Reconnaissance des réalisations des civils à leur retour au Canada* : Tous les participants sont en général d'avis que l'opinion publique est très peu informée de la contribution des civils aux activités de soutien et de consolidation de la paix. Il est important de reconnaître leurs efforts et d'informer davantage le public de leur action.

Le président met fin à la table ronde en promettant de produire un rapport. Il remercie les participants pour leur précieuse contribution et leur demande de maintenir leur coopération. Il leur rappelle en outre que le CCPPE a pour mandat d'aider les Canadiens à participer à la formulation de la politique étrangère et encourage la présentation de propositions de financement.

Table ronde : Le déploiement d'experts dans les opérations internationales de paix

Liste des participants

12 septembre 2000

Salle Lady Elgin, Hôtel Lord Elgin

Ottawa (Ontario)

Stephen Bierbrier

Groupe de la coopération internationale
Ministère de la Justice

Suzanne Labbé

Directrice, Coopération internationale
Bureau du Commissaire à la magistrature
fédérale

Ellen Macdonald

Juge, Cour supérieure de l'Ontario

Shereen Miller

Directrice, Projets spéciaux internationaux
Service correctionnel du Canada

Louis Perret

Doyen, Faculté de droit
Université d'Ottawa

Alison Redford

Directrice de projet, Développement
international
Association du Barreau canadien

Don Brownell

Gestionnaire principal
Initiatives de développement publiques et
privées et gestion du rendement
Fédération canadienne des municipalités

Steve St. Michael

Directeur, Association des universités et
collèges du Canada

Ann Wardrop

Conseillère principale du président
Service d'assistance canadien aux
organismes

Kristina Wittfooth

Directrice
Centre de l'Europe centrale et de l'Est
Bureau canadien de l'éducation
internationale

Teresa Dremetsikas

Coordonnatrice, Accueil et établissement
Centre canadien pour victimes de torture

Des Garvey

Directeur
Nepean Outreach to the World

Fernande Meilleur

UNICEF Canada

Laurel Pearson

Conseiller principal en traumatologie
CARE

Maria Beaulne

OSCE, Agence des douanes et du revenu du
Canada

Robert Busse

Coordonnateur sur le terrain
CARE / EUMC

Debby Côté

CUSO

Marianne Wightman
Déploiement, MINUK, CARE, EUMC

Ruth Walker
Christian Science Monitor

Debbie Bénard
CANADEM

Paul Larose-Edwards
Directeur exécutif
CANADEM

Christine Vincent
CANADEM

Susan Brown
Chef, Consolidation de la paix
ACDI

Mark Glauser
Agent principal de la politique
Section de coordination du déploiement
Direction de la sécurité régionale et du
maintien de la paix
MAECI

Peter Oldham
Directeur adjoint
Direction de la sécurité régionale et du
maintien de la paix
MAECI

Barry Parkinson
Consultant
MAECI

Steven Lee (président)
Directeur exécutif
Centre canadien pour le développement de
la politique étrangère

Marketa Geisler
Rapporteur-rédactrice
Centre canadien pour le développement de
la politique étrangère

Julie Rechel
Planification d'événements
Centre canadien pour le développement de
la politique étrangère